

# CONTRAT DE PARTENARIAT PAIN 2018

## AMAP « L'ANETH »

Entre l'adhérent de « L'ANETH »,

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Et l'association « Le pain des venelles »

Nom : *Arnaud MOULIS président de l'association «Le Pain des Venelles»*

Adresse : *47, Quai de Seine 77670 Saint Mammès*

Tél : *06 50 06 81 69*

Mail : *lepaindesvenelles@free.fr*

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des  
AMAP.

Les différents pains sont élaborés avec des farines de « froment », de « seigle », d'épeautre, de « sarrasin »,  
issues de l'agriculture biologique et locales.

Les pains sont, aux levains, pétris à la main et cuits au four à bois.

Liste des différents pains, joints sur demande.

### Lieu le livraison

*56 Avenue De Fontainebleau 77250 Veneux Les Sablons, le Samedi de 09h30 à 11h00*

### Modalités de règlement

Espèces ou chèques

Montant versé au compte : .....€

Le règlement par chèque est établi à l'ordre de « Le pain des venelles »

**Le contrat signé et le règlement sont à déposer à la première distribution.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent

Signature du président